

## **Conception de l'axe de soutien « Patrimoines »**

### **Contexte**

Depuis sa création, la fondation Gerda Henkel soutient des projets de coopération internationaux et s'engage en faveur de la recherche transnationale dans le domaine des sciences humaines. L'axe de soutien « Patrimoines » couvre des projets qui se concentrent sur la préservation du patrimoine culturel historique et qui, dans bien des cas, rendent tout simplement possible le travail de recherche dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art.

Cet axe de soutien encourage les mesures contribuant à la conservation de biens culturels, à l'amélioration de l'infrastructure scientifique, à la formation des nouvelles générations et au développement de réseaux dans le monde scientifique, politique et la société civile des pays cibles. Le programme ne fait pas l'objet d'un appel d'offres, mais est développé pas à pas en collaboration avec des partenaires sélectionnés par la fondation Gerda Henkel. « Patrimoines » étant un programme à orientation opérationnelle qui soutient de petits projets, il permet d'une part de réagir rapidement, sagement et préventivement aux urgences particulières et aux menaces imminentes portant sur des biens culturels, d'autre part de développer de plus vastes projets dans un cadre temporel adéquat.

Les moyens mis à disposition doivent prendre effet majoritairement dans les régions cibles. Dans tous les projets soutenus, la demande doit se faire à partir des pays cibles. Dans le cas de projets en coopération, plusieurs demandeuses ou demandeurs issus de différents pays peuvent présenter une demande en commun. Afin d'assurer une mise en œuvre durable des projets soutenus, les responsables respectifs dans les pays cibles (p. ex. les administrations, les communautés locales) doivent être impliqués dans les travaux. Les contributions propres (d'ordre financier) et la responsabilité dans la durée envers le patrimoine culturel respectif doivent être indiquées. Ceci doit permettre de garantir que tous les projets soient adaptés aux circonstances locales et centrés sur les besoins des partenaires de soutien dans les régions concernées. C'est notamment par la formation initiale et continue des scientifiques et des personnels qualifiés que la fondation souhaite agir pour le renforcement des structures scientifiques régionales.

## **Implantation géographique**

Le programme est orienté à l'international et s'applique avant tout dans les régions en crise et les pays qui ne sont pas à même de s'occuper eux-mêmes de la préservation de leur patrimoine culturel.

De plus, le programme « Patrimoines » doit dans la mesure du possible agir sur le terrain de la prévention : la fondation intervient dans des pays et des régions où, du fait de conflits politiques et armés imminents, par exemple, des mesures de conservation sont nécessaires dans l'immédiat ou devraient le devenir dans les années à venir.

## **Mise en œuvre pratique**

Les mesures suivantes sont encouragées :

- Préservation, restauration et étude de constructions et d'objets en péril
- Numérisation, conservation, documentation et étude de sources matérielles (les demandes de numérisation et de catalogage ne sont possibles que si elles vont de pair avec d'autres mesures qui visent à préserver les archives et les collections. Il est obligatoire de démontrer sur la base de standards internationaux l'existence d'une stratégie de numérisation claire)
- Documentation et étude de collections de source orale
- Formation initiale et continue d'une nouvelle génération de scientifiques, surtout dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la recherche architecturale historique/de la conservation des monuments
- Formation initiale et continue de personnels qualifiés dans le cadre de mesures d'accompagnement du travail scientifique (par exemple, restaurateurs, administrateurs, géophysiciens)
- Voyages/ateliers de préparation des projets et coopérations et à des fins de formation
- Gestion de site et mesures architecturales (au cas par cas)

Les mesures de formation initiale et continue sont soutenues uniquement si elles portent sur des projets de préservation du patrimoine culturel, sur des mesures d'urgence ou sur la création de réseaux scientifiques.

Sauf en cas de mise à disposition de moyens matériels, le soutien est conditionné par un accompagnement scientifique du projet.

Il convient de toujours préciser l'état actuel des biens culturels visés, le type de menace, les mesures prévues pour la sécurisation et les perspectives d'accès pour les chercheurs et le public internationaux à moyen et long terme.

Les mesures suivantes ne sont pas soutenues (liste non exhaustive) :

- Projets se concentrant uniquement sur la recherche et dont le seul but est une publication scientifique
- Projets dont l'initiative et la demande n'auront pas été issues des régions cibles décrites ci-dessus
- Publications sans rapport avec les projets soutenus précédemment
- Projets de base de données sans démarche de recherche identifiable
- Projets de numérisation et de catalogage sans stratégie visant à conserver les documents originaux
- Cours de formation initiale et continue sans relation avec des projets concrets de préservation du patrimoine culturel
- Projets exclusivement linguistiques (étude de langues menacées de disparition)
- Projets de film
- Expositions
- Collections d'art moderne
- Achat de collections/de bibliothèques
- Création d'instituts de recherche
- Mesures visant exclusivement la création/l'amélioration des infrastructures des musées ou des établissements de recherche
- Manifestations sans rapport avec un projet soutenu

Instruments de soutien :

- Moyens matériels, y compris pour les mesures de conservation et de restauration
- Moyens personnels, de préférence pour des contrats d'entreprise et des bourses
- Moyens de prise en charge des séjours d'étude et de formation
- Moyens de voyage

Le montant de la dotation dépend des circonstances locales et doit être calculé par le partenaire de soutien. Les bourses dépendent également des circonstances locales et sont accordées à concurrence des taux courants du programme de base de la fondation Gerda Henkel.